



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 55 82 88 75 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipementcgt.fr

**COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL du 04 mai 2020
(en audioconférence)**

COMPTE-RENDU

Délégation CGT: Ivan CANDE, Gaëtan SILÉNE, Pierre GATIGNON, Marie-José LELIARD, Isabelle ROBERT, Philippe GARCIA, Fabienne TATOT, Olivier MOUGEOT, Benjamin BRIANT

Le secrétaire du CHSCT-M, Fabrice BRUCKER (CGT) a participé à ce CTM.

Au regard de la situation exceptionnelle et parfois critique à laquelle sont confrontés les personnels, nous avons réclamé la participation des ministres à ce CTM qui portait notamment à son ordre du jour un point d'information sur le Plan de Reprise de l'Activité (PRA). Mme Borne n'a été présente que pour faire passer son message : suite aux annonces du premier ministre, il est grand temps de reprendre le travail et l'ordonnance sur les congés sera bel et bien appliquée ! Mais elle n'est pas restée assez longtemps pour répondre à toutes nos inquiétudes et à notre demande de moratoire sur les plans de reprise d'activités locaux effectués en dehors d'un cadre national !

Dans sa déclaration liminaire, la ministre :

- remercie l'engagement des personnels notamment celles et ceux investis dans la veille opérationnelle ; elle adresse également un message de soutien aux agents confinés et touchés par la crise sanitaire.
- indique que les missions du ministère étant importantes et prioritaires, elles ne peuvent être repoussées à l'infini et que certaines d'entre elles notamment les missions de contrôle, d'inspection, de délivrance d'autorisations et de chantiers dans les DIR

doivent reprendre (sous-entendu en présentiel) rapidement.

- annonce l'élaboration d'un Plan de Reprise de l'Activité ministériel devant indiquer l'ordre, les modalités et les conditions de mise en œuvre. Il sera basé sur les règles de distanciation sociale et des gestes barrières avec, si besoin, la fourniture de masques anti-projection qui seront réservés à celles et ceux qui seraient les plus exposés. Des consignes sanitaires spécifiques seront établies ainsi que des fiches. La question des transports en commun fera l'objet d'une attention particulière. Ce plan de reprise d'activité sera ensuite décliné dans les établissements publics et dans les services avec adaptation au contexte local après concertation dans les instances représentatives des personnels.
- informe qu'elle fera valoir l'importance de la transition écologique et solidaire dans le cadre du plan de relance annoncé par le gouvernement avec un soutien public aux secteurs concernés en lien avec le green deal européen et la convention citoyenne sur le climat.
- indique qu'il faudra tirer expérience des conditions de travail pendant cette période de confinement et en particulier celles liées au télétravail, ce qui amènera à revoir durablement l'organisation du travail et le rôle de l'encadrement pendant la phase de reprise de l'activité.
- confirme l'application de l'ordonnance du 15 avril sur la prise obligatoire de RTT et congés avec une vigilance sur l'adéquation entre travail réel et position administrative pour les agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) et l'échéance du 23 juillet correspondant à la limite actuelle de l'Etat d'urgence qui selon elle permettra aux agents de prendre du repos « bien mérité »...
- précise que les critères de versement de la prime exceptionnelle défiscalisée et désocialisée seront discutés avec les représentants des personnels prochainement.
- indique que le calendrier du cycle de mobilité a été repoussé avec une date limite de réception par la DRH au 18 mai et des résultats publiés à partir de la deuxième quinzaine de juin.
- Informe qu'un bilan genré des agents.e.s en ASA sera produit afin d'évaluer l'impact de la suppression des congés obligatoires et des critères qui seront retenus pour le versement de la prime exceptionnelle.

Les organisations syndicales font ensuite lecture de leur [déclaration commune](#) et réagissent à la déclaration de la ministre.

Commentaires CGT :

Sur les plans de reprise de l'activité :

Nous prenons acte positivement, que contrairement à ce qui a été fait pour les Plans de Continuité d'Activité (PCA), l'affichage est la mise en place d'un cadre national de reprise d'activité pour déclinaison ensuite dans les services et établissements publics.

Mais, il n'en n'est rien dans les faits, car les chefs de services ont déjà bien devancé l'appel affichant même pour certains l'objectif de 50% d'effectifs présents alors même qu'aujourd'hui, notamment dans certaines DIR, les distanciations sociales ne sont pas respectées et qu'il n'y a pas de masques de protection partout où c'est nécessaire. Nous soulevons aussi la situation en Outre Mer avec l'exemple de la Guadeloupe qui souffre de coupures d'eau régulières alors que la Ministre se félicite que toute la population ait accès à l'eau, ce qui n'est pas le cas sur l'ensemble du territoire !

En outre, plusieurs réunions de comités techniques ou de CHSCT sont programmées cette semaine dans les services déconcentrés et établissements publics du Ministère pour avis sur les plans de reprise d'activités locaux alors que le plan de reprise d'activités national ne serait présenté pour avis au CTM que le 15 mai !! Nous faisons remarquer que dans d'autres ministères la reprise des activités est reportée après le 11 mai, par exemple dans l'éducation nationale.

Ce que nous demandons, c'est que les CHSCT soient consultés pour mettre à jour les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) en y intégrant le risque biologique liés au coronavirus. Ceci permettra d'étudier et de valider les mesures de protections collectives et individuelles. En premier lieu, ne pas exposer les personnels au risque, et pour ceux dont on ne peut éviter l'exposition, prévoir des mesures de protections adaptées. Nous référant à plusieurs études scientifiques nous demandons la mise à disposition de masques FFP2 (qualifiés d'équipement de protection individuel, en tant qu'appareil respiratoire filtrant) efficaces contre la propagation aérosol du coronavirus.

Par la suite, le Plan de Reprise d'Activité pourra à son tour être soumis à l'avis des CHSCT et des CT après que celui du MTES ait été validé par le CHSCT-M et le CTM.

Oui, nous souhaitons que les activités essentielles puissent reprendre dans l'intérêt des missions indispensables mais sans précipitation et surtout pas au détriment de la sécurité et de la santé des personnels !

Sur l'application de l'ordonnance « confiscation des congés et RTT »

Nous faisons part à la ministre du mécontentement des agents à qui l'on impose sans discussion une sanction incompréhensible et inacceptable.

Sur l'importance et la priorité des missions MTES

Nous rappelons à la ministre qu'à chaque présentation du projet de loi de finances (PLF), les moyens et les effectifs des missions si importantes et si indispensables de nos ministères sont sabrés sans autre forme de procès mais qu'aujourd'hui repousser leur reprise mettrait en péril l'intérêt général ! De qui se moque-t-on ? Nous nous rappellerons au bon souvenir des ministres lors de l'élaboration du PLF 2021 !

Suite au départ de la ministre, la secrétaire générale réagit à nos commentaires.

Elle tente de justifier la juxtaposition, voire l'anticipation de l'élaboration de plans de reprise d'activité au niveau local afin d'être en mesure de respecter l'échéance du 11 mai demandé par le premier ministre. Elle assure que les chefs de services seront incités à une reprise d'activité progressive dans le cadre du plan de reprise national !

Après une suspension de séance, les organisations syndicales CGT, FO, CFDT et FSU demandent à la secrétaire générale d'imposer un moratoire aux chefs de services sur l'élaboration de leurs plans de reprises d'activités jusqu'à ce que le plan national soit présenté pour avis au CTM.

Suite au refus de la SG et à son départ pour une autre réunion, les OS demandeuses quittent la séance. De son côté, l'UNSA, en rupture avec la ligne suivie par l'intersyndicale maintient sa présence au CTM.

Commentaires CGT :

La CGT poursuivra sa démarche de protection des agents dans le cadre de la reprise des activités dans les établissements publics et dans les services. Elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour contraindre l'administration à remplir ses obligations d'employeur.

NB : en pièces jointes les notes DRH envoyées aux organisations syndicales sur la mobilité, les promotions et les entretiens professionnels.